Robert Vallat

De: Centre national de la propriété forestière [cnpf@newsletter.cnpf.fr]

Envoyé: lundi 29 juillet 2024 12:42 À: robert.vallat@orange.fr

Objet: Les Aides de la Région : l'aide à la scarification.



Aides Région : effectuer des travaux sylvicoles dans ma forêt

Centre National de la Propriété

ForestièreAuvergne-Rhône-Alpes











Vous possédez une parcelle de bois avec des arbres de qualité en douglas, sapins, ou pins-sylvestre etc. ?

Provoquer la régénération naturelle de ces beaux arbres pour l'avenir de la parcelle est un bel objectif.

Si les arbres qui constituent votre peuplement actuel sont bien poussant, sains, à branches fines avec un tronc bien droit, vous avez sur votre parcelle une qualité dont il serait dommage de vous passer pour l'avenir.

En effet ces arbres peuvent reproduire une régénération naturelle qui aura pour l'essentiel les mêmes caractéristiques de qualité. Si l'essence actuellement en place est bien adaptée aux conditions de votre parcelle et aux évolutions à venir avec le changement climatique vous pouvez vous lancer.

Il faudra selon les essences une certaine quantité de lumière au sol et donc faire réaliser une récolte partielle pour retirer une partie des arbres et ainsi faire pénétrer la lumière. Mais il arrive que cette ouverture du peuplement ne suffise pas pour la bonne germination qui n'arrive pas ou trop peu. En effet, **pour faciliter et accélérer cette germination et ainsi garantir l'apparition d'une belle régénération naturelle**, il faut que le sol soit « accueillant » pour les graines. Dans bien des parcelles l'explication de l'échec est souvent la même : c'est le sol qui est couvert de mousses, de myrtilles, d'herbacées, de ronces, fougères etc. La graine ne peut donc atteindre la terre et elle dessèche sans pouvoir germer sur la couche d'humus.

Pour y remédier et rendre la terre accessible, un petit travail du sol dégagera la couche bloquante : on utilise une griffe de grattage ou de scarification manipulée par une mini-pelle par exemple, qui arrache la couche de végétaux et décompacte sur quelques centimètres. Il est inutile de scarifier partout et il ne s'agit pas de nettoyer le sol de la parcelle! Le travail se fait au minimum sur les deux-tiers de la parcelle bien répartis. Ainsi des plants apparaîtront un peu partout et en quantité suffisante pour renouveler le peuplement (de plus une régénération naturelle produit une très grande quantité de plants diminuant ainsi le risque de dégâts de gibier si le secteur est sensible).

NB : une régénération ainsi mieux assurée et accélérée répond également bien à un besoin de renouvellement rapide comme dans le cas d'une parcelle avec des arbres très âgés ou fragilisés ; ou lorsqu'on souhaite favoriser une essence plus qu'une autre, par exemple dans un mélange sapin douglas pour favoriser le douglas.

Pour faire réaliser ces travaux, une aide de la Région est disponible avec une prise en charge à 400€ / ha. Le projet doit couvrir au moins deux hectares (possible en plusieurs parcelles). Pour déposer une demande d'aide ou avoir un conseil technique vous pouvez vous adresser au technicien CNPF de votre secteur, ou à votre gestionnaire habituel.



Coordonnées des techniciens forestiers du CNPFde la Région Auvergne Rhône Alpes

CNPF Auvergne-Rhône-Alpes 5 rue Alphonse Terrasson 43000 LE PUY EN VELAY

le-puy@cnpf.fr



Si vous ne souhaitez plus recevoir cette invitation, suivez ce lien